

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL LANGUES VIVANTES ETRANGERES et suivi du dossier ERASMUS

(temps complet)

Positionnement institutionnel

Le conseiller pédagogique départemental en langues vivantes étrangères est affecté auprès de l'Inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Jura (DASEN).
Il est impliqué dans l'ensemble des questions relatives à l'enseignement des langues vivantes étrangères dans les classes maternelles, élémentaires et primaires du département.
Il est placé sous la responsabilité directe de l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la mission départementale relative à l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école.
Le poste est rattaché administrativement à la DSDEN du Jura.

Conditions préalables à la candidature

- Être enseignant du premier degré.
- Être titulaire du CAFIPEMF *a minima*
- Être titulaire du CAFIPEMF option langues vivantes étrangères ou en cours de certification.

Missions

1. Pilotage départemental et coordination

- Assurer, en concertation étroite avec les IEN de circonscription, la coordination des actions relatives à l'enseignement des langues vivantes étrangères.
- Identifier les besoins départementaux et proposer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'enseignement des LVE.
- Assurer le suivi de la carte départementale des langues en lien avec l'IA IPR de langues, conformément à la carte des langues définie par le Recteur ou la Rectrice.
- Préparer et contribuer au pilotage du groupe de travail départemental LVE.
- Assurer le traitement et l'analyse des enquêtes départementales, académiques et nationales.
- Rédiger un compte rendu annuel d'activités et tenir un tableau de bord précis des indicateurs de performance selon la lettre de mission établie en début d'année.
- Assurer la logistique liée au stage et à la formation en lien avec la chargée de mission formation continue (feuille émargement, évaluations).

2. Formation et accompagnement des enseignants

- Participer à la formation initiale et continue des enseignants en LVE.
- Concevoir, organiser et animer des actions de formation départementales et de circonscription.
- Contribuer à la création et à la mise en œuvre de parcours de formation hybrides ou à distance (FOAD / m@gistère).
- Assurer le suivi pédagogique des enseignants engagés dans ces parcours.
- Accompagner les enseignants débutants dans les classes.
- Former et accompagner les animateurs LVE et personnes ressources des circonscriptions.

3. Suivi des dispositifs linguistiques spécifiques

Enseignements ELCO / EILE

- Contribuer à la mise en œuvre et au suivi des enseignements internationaux de langues étrangères (EILE).
- Assurer la coordination avec les IEN, les directeurs d'école et les services départementaux concernés.
- Veiller à l'articulation de ces dispositifs avec les projets d'école et les horaires réglementaires.
- Assurer le suivi qualitatif des interventions.

Dispositifs EMILE

- Assurer le suivi pédagogique des classes engagées dans des dispositifs EMILE (Enseignement d'une Matière par l'Intégration d'une Langue Étrangère).
- Accompagner les équipes dans la conception des progressions et séquences EMILE.
- Veiller à la conformité des dispositifs avec les programmes nationaux.
- Participer à l'évaluation et à la valorisation des pratiques EMILE dans le département.
- Contribuer à la rédaction des articles dans la « lettre 39 ».

4. Développement européen et Erasmus+

- Accompagner l'IEN chargé de la mission départementale sur le dossier ERASMUS.
- Promouvoir les programmes européens, notamment Erasmus+, auprès des écoles du département, des enseignants et des cadres du département.
- Accompagner les équipes dans le montage, le dépôt et le suivi des projets Erasmus+.
- Conseiller les écoles dans la gestion pédagogique des mobilités (préparation linguistique, valorisation des retours d'expérience).
- Contribuer au développement de partenariats européens et internationaux.
- Assurer le suivi départemental des projets en lien avec les services de région académique.

5. Continuité des parcours et partenariats

- Favoriser la continuité école–collège dans le cadre de la carte des langues et des réseaux d'établissements.
- Accompagner les intervenants extérieurs en langues vivantes (conseils, visites, formation spécifique).
- Contribuer à la cohérence départementale des parcours linguistiques des élèves.

6. Ressources, évaluation et communication

- Concevoir des outils pédagogiques (programmations, progressions, séquences).
- Assurer une veille pédagogique et didactique.
- Conseiller les enseignants lors des visites de classe.
- Identifier, valoriser et diffuser des ressources adaptées.
- Contribuer à l'évaluation des acquis des élèves en LVE.
- Assurer la communication départementale relative aux langues vivantes.

7. Représentation institutionnelle

- Représenter le DASEN et ou l'IEN de la mission dans les commissions ou manifestations relevant du champ des langues vivantes.
- Participer aux jurys de concours et commissions départementales ou académiques.

- Contribuer à la réflexion pédagogique départementale et académique.

Connaissances et compétences attendues

- Maîtrise de la didactique des langues vivantes étrangères.
- Connaissance des dispositifs EMILE, ELCO et EILE.
- Connaissance des politiques éducatives européennes (Erasmus+).
- Connaissance des programmes en vigueur et de l'organisation du premier degré.
- Compétences numériques permettant la conception et l'animation de formations hybrides.
- Capacités relationnelles, d'analyse et de synthèse.
- Aptitude au travail en équipe.
- Discrétion, loyauté et disponibilité.
- Mobilité dans le département.

ÉVALUATION

Un rapport annuel d'activité est remis à l'Adjoint(e) au DASEN.

Il met en évidence :

- l'état d'avancement des priorités ;
- les indicateurs de performance ;
- les partenariats engagés ;
- des perspectives de travail.

Conditions d'exercice :

L'horaire de travail est celui prévu par le statut de la fonction publique. Pendant les vacances scolaires, des périodes de travail peuvent être requises après la sortie des élèves et avant la pré-rentrée. Dans l'intérêt du service, il est souhaitable que chaque conseiller pédagogique occupe le même poste pour une durée minimale de trois ans.

Lieu d'exercice : DSDEN LONS LE SAUNIER